

# Plainte auprès de l’Ordre des Médecins contre Karine LACOMBE

La LIGUE NATIONALE POUR LA LIBERTÉ DES VACCINATIONS (« LNPLV »), représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre EUDIER, a saisi d’une plainte le Conseil de l’Ordre Départemental des Médecins à l’encontre du docteur Madame Karine LACOMBE pour [ses propos tenus le 20 janvier 2021 sur l’antenne de RMC / BFM TV](https://www.bfmtv.com/sante/karine-lacombe-la-vitamine-d-n-est-pas-un-moyen-efficace-de-prevention-de-la-covid-19_VN-202101200107.html).

A cette occasion, Madame Karine LACOMBE assurait que la vitamine D n’était pas un moyen efficace de prévention de la Covid-19.

Or, deux jours avant, le 18 janvier 2021, un communiqué de presse indiquait :

COVID-19 : 73 experts appellent à supplémenter l’ensemble de la population française en vitamine D ; Cet article était soutenu par 6 sociétés savantes nationales françaises.

Ce collectif d'experts appelait à supplémenter la population dans son ensemble, et pas uniquement les personnes les plus âgées.

De nombreuses études avaient été publiées dans le monde anglo saxon et à l’international, avant le 20 janvier à propos de la vitamine D, elle les aurait toutes manquées ?

Rien que sur le site du NIH, nombre de publications énoncent que la vitamine D est efficace en traitement ou prévention, et/ou au minimum que sa déficience est un facteur de risque.

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7385774/> - <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7305922/>

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7216123/> - <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7553119/>

Et il y en a bien d’autres, sur ce site et ailleurs.

Ce qui fait que son annonce relative à la prévention est une allégation qui allait à l’encontre de « l’état actuel des connaissances » de l’époque dont pourtant elle se prévalait dans ses propos.

Le 31 mai 2022, Messieurs les Professeurs Cédric ANNWEILER du CHU d’Angers et Jean-Claude SOUBERBIELLE de l’hôpital Necker, ont publié les résultats de l’essai clinique randomisé français COVIT-TRIAL qui confirment bien l’appel du 8 janvier 2021 signés par 73 scientifiques et 6 sociétés Savantes.

Selon les résultats de l’étude COVIT-TRIAL, publiés dans la revue PLOS MEDECINE, une forte dose de vitamine D, administrée dans les 72 h suivant le diagnostic, réduit le taux de décès chez les patients âgés et/ou à risques !

<https://journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1003999>

La presse généraliste avait parlé de ces publications :

<https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/01/20/covid-19-la-vitamine-d-en-question-comme-traitement-preventif_6066923_3244.html>

<https://www.lexpress.fr/actualite/sciences/pourquoi-73-experts-interpellent-sur-le-role-benefique-de-la-vitamine-d-contre-le-covid-19_2142997.html>

<https://www.ladepeche.fr/2021/01/19/covid-19-soixante-treize-experts-mettent-en-avant-linteret-de-la-vitamine-d-9320801.php>

La presse médicale en avait parlé :

<https://www.lequotidiendumedecin.fr/specialites/infectiologie/covid-19-73-medecins-et-6-societes-savantes-appellent-la-supplementation-en-vitamine-d-de-la>

<https://www.larevuedupraticien.fr/article/effet-benefique-de-la-vitamine-d-dans-la-covid-quelles-sont-les-donnees>

L’académie de médecine également :

<https://www.academie-medecine.fr/communique-de-lacademie-nationale-de-medecine-vitamine-d-et-covid-19/?lang=en>.

Et même la presse féminine :

[https://www.marieclaire.fr/covid-19-vitamine-d-mortalite-etude,1428984.asp](https://www.marieclaire.fr/covid-19-vitamine-d-mortalite-etude%2C1428984.asp)

Il est reproché à Madame Karine LACOMBE d’avoir enfreint le Code de déontologie médicale :

- Non-respect de son obligation de maintenir à jour et perfectionner ses connaissances, prévues à l’article Article R4127-11 :

« *Tout médecin entretient et perfectionne ses connaissances dans le respect de son obligation de développement professionnel continu* ».

- Non-respect de l’article R4127-13 :

« *Lorsque le médecin participe à une action d'information du public à caractère éducatif, scientifique ou sanitaire, quel qu'en soit le moyen de diffusion, il ne fait état que de données confirmées, fait preuve de prudence et a le souci des répercussions de ses propos auprès du public. Il ne vise pas à tirer profit de son intervention dans le cadre de son activité professionnelle, ni à en faire bénéficier des organismes au sein desquels il exerce ou auxquels il prête son concours, ni à promouvoir une cause qui ne soit pas d'intérêt général* ».

- Non-respect de l’article R4127-40 :

« *Le médecin doit s'interdire, dans les investigations et interventions qu'il pratique comme*

*dans les thérapeutiques qu'il prescrit, de faire courir au patient un risque injustifié* ».

La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations dénonce son comportement en tout point irresponsable.

Madame LACOMBE a ainsi mis en danger des patients en n’informant pas sur l’utilité de la vitamine D comme traitement ou préventif, et en dissuadant tout patient ou médecin qui l’écouterait de l’opportunité de tels traitements.

Rien que l’aspect prévention a mis de nombreuses vies en danger (voire pire, statistiquement), ne serait-ce que parce qu’une grande partie des Européens manque de vitamine D (80% d’après l’académie de Médecine avant confinement).

<https://www.lanutrition.fr/les-news/presque-tous-les-europeens-manquent-de-vitamine-d>

<https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/DossierComplexe.aspx?doc=manque_vitamined_page1_3_do>

<https://www.lepoint.fr/editos-du-point/anne-jeanblanc/vitamine-d-des-deficits-moderes-frequents-en-france-24-04-2012-1454556_57.php> <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0755498213006738>

Et d’autre part elle l’a fait, et d‘une manière encore plus inconséquente en se prétendant à l’état de l’art en la matière, prétendant se substituer à la connaissance et à la voix du corps médical dans son ensemble.

L’audience se tiendra le mardi 19 juillet 2022 devant le Conseil de l’Ordre Départemental des Médecins, en présence de Monsieur Jean Pierre EUDIER Président de la Ligne nationale pour la Liberté des vaccinations et de Maitre Philippe AUTRIVE Avocat au Barreau de Paris.

La Ligue nationale pour la Liberté des Vaccinations : <https://infovaccin.fr> Contact : contact@infovaccin.fr